



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Ma-zone-controlee-association-des-travailleurs-du>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°78 > **Ma zone contrôlée, association des travailleurs du nucléaire indignés**

18 janvier 2019

Ma zone contrôlée, association des travailleurs du nucléaire indignés

Après un trajet en train, nous voici à Pierrelatte (26). Les aéro-réfrigérants d'Eurodif se trouvent à notre gauche et sur les collines au loin nous apercevons des éoliennes. Les panneaux de signalisation donnent le ton : Site nucléaire du Tricastin, Complexe sportif E.D.F - G.D.F, Bouygues Energies & Services, CEA - Technetics Laboratoire d'étanchéité, Protéa (filiale d'Alstom), etc. Bienvenue en territoire nucléaire !

Gilles Reynaud, président de l'association Ma zone contrôlée, est un grand gaillard, casquette de marin sur la tête. On s'installe sur la terrasse d'un bar routier de la Nationale 7 entre Pierrelatte et Donzère. Au son des poids-lourds et de la circulation, nous parlons des conditions de travail des sous-traitants. C'est le cheval de bataille de Ma zone contrôlée !



Réseau Sortir du nucléaire : Depuis quand la sous-traitance est-elle en place dans l'industrie nucléaire ? Comment est-ce que cela est organisé ?

Gilles Reynaud : Ça a commencé dans les années 90. EDF faisait des appels d'offres pour de la "servitude nucléaire" [1], en fait de la logistique, de l'assainissement. Des travaux ingrats mais essentiels pour la continuité du travail. Aujourd'hui la sous-traitance gère 80% de l'activité nucléaire.

Les salariés y sont multi-exposés : aux produits cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR), à d'autres produits chimiques, à l'amiante et bien sûr à la radioactivité. Nous sommes totalement oubliés. Dans la loi travail, l'exposition aux postures pénibles, aux vibrations mécaniques, aux risques chimiques ainsi que le port de charges lourdes ont été retirés des critères de pénibilité. Pourtant, c'est notre quotidien !

Les économies se font partout. Chez les donneurs d'ordre [2], pour son habilitation un nouvel employé bénéficie de six mois à un an de formation avec du compagnonnage. Chez les sous-traitants, deux semaines semblent suffire pour former les nouvelles recrues. Pourtant, il y a une vraie expertise à transmettre et nous ne le faisons pas.

RSDN : Cela a-t-il des conséquences sur la sûreté et sur les conditions de travail ?

Gilles : Les sociétés de sous-traitance sont en concurrence parce qu'il n'y a pas de convention collective spécifique pour les travailleurs du nucléaire [3]. On connaît tous et toutes la situation économique des donneurs d'ordres, alors c'est toujours (80% des cas) le moins-disant social qui remporte les marchés. EDF met des pénalités financières aux entreprises dont les travailleurs se trouvent contaminés aux portiques de sécurité de sortie de zone. Et nos patrons nous sanctionnent en retour : licenciement, interdiction de site, etc. Mais les portiques, ils servent à éviter que la

radioactivité ne sorte du site, pas à contrôler les travailleurs !

Sur le papier, la sûreté est réglée. Dans la réalité, si tu as une intervention qui doit être réalisée par quatre travailleurs expérimentés, bien souvent tu te retrouves avec un seul travailleur qui est du métier. Quand on doit dire aux trois autres qu'il faut serrer à tant de kilo newtons, il faut quand même savoir de quoi on parle et comment le faire. Ça s'apprend, on ne peut pas improviser.

Il faudrait que l'on arrive à instaurer un statut plancher avec des taux horaires acceptables, des formations, une reconnaissance des diplômes... À diplôme équivalent, un agent statutaire gagne environ deux fois plus qu'un travailleur sous-traitant. C'est d'une injustice flagrante. C'est un apartheid social organisé et dévastateur humainement.

RSDN : Bon on voit bien les enjeux mais est-ce que tu constates une dégradation ?

Gilles : On s'apprête à prolonger la durée de vie des centrales à 60 ans. Le grand carénage, nous on l'appelle le grand carnage social. On va avoir cinq fois plus d'activité que pour les visites décennales. Qui va faire le boulot ? On manque de robinetiers, de mécaniciens, de soudeurs... Il y a eu beaucoup de départs à la retraite, une volonté de dégraisser. Ces personnes avaient des connaissances et des compétences...

Les installations sont vieillissantes, des soudures mal faites, des gros composants installés avec trop de carbone... En fait, c'est une cocotte minute. On a des installations qui ne sont pas ce qu'elles devraient être, on y met dedans des femmes et des hommes que l'on prend pour des imbéciles, que l'on méprise, c'est vraiment explosif !

RSDN : Peux-tu nous citer un exemple précis de cas qui t'a choqué ?

Gilles : Il y a le choix ! Sur Romans [4] dans le cadre d'une activité de contrôle matière, un agent Framatome fait une opération de mise en caisse des pastilles de combustible, en face de lui le copain de Nuvia 5 s'assure que les caisses sont conformes pour assemblage dans les gaines. C'est le même boulot, dans le même environnement. Lors d'une discussion, l'agent de Framatome mentionne qu'il va à la visite médicale tous les 6 mois avec contrôle des selles et de l'urine pour voir s'il a ingéré des particules radioactives. Le copain de Nuvia [5], il tombe des nues, lui, c'est tous les deux ans !

Une autre anecdote sur le même site. À la fin de sa journée de boulot un copain signale qu'il pense qu'il y a une erreur dans une caisse. Il faut dire qu'au lieu de neuf intervenants initialement, ils étaient passés à six pour faire le même taf'. Il y avait bien une pastille en trop. Le copain a été sanctionné : interdit de site ! Tout cela envoie de très mauvais messages.

Propos recueillis par Anne-Lise Devaux

D'autres situations ubuesques

Lors du démantèlement par Areva d'un laboratoire du CEA à Saclay. L'équipe a découvert, derrière une cloison, une porte blindée, des déchets non identifiés. Areva a accepté de déboursier 300 000 euros par an pendant trois ans pour le traitement de ces déchets. Est-ce un "service" rendu pour obtenir d'autres contrats par la suite ? La question mérite d'être posée.

Dans le cas de la chute du générateur de vapeur de Paluel en mars 2016, les Instances représentatives du personnel, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), et les syndicats avaient tous pointé des dérives dans les conditions d'interventions des opérateurs. Mais c'était une vitrine pour le grand carénage, il fallait mener l'opération coûte que

coûte... Le résultat est sans appel.

Gilles nous a livré beaucoup d'autres anecdotes... sur la santé des travailleurs sous-traitants, sur les méthodes de management dictées par les économies, sur les liens entre les luttes, sur le futur impact du grand carnage, autant de sujets que Ma zone contrôlée s'efforce de rendre visibles.

Ma Zone Contrôlée c'est quoi ? C'est qui ?

Ma zone contrôlée est une association née en 2008. À l'origine, Gilles crée un blog pour raconter des incidents sur le site du Tricastin (fuite d'uranium, 98 personnes évacuées du bâtiment réacteur, plusieurs contaminations internes et des assemblages de combustibles suspendus au-dessus de la cuve pendant sept semaines). L'association permet aux travailleurs de parler, en toute transparence, de ce qu'ils vivent, de leur travail, et des moyens qu'on leur donne pour le mener. L'association organise des événements pour permettre aux travailleurs de redevenir citoyens et de libérer leur parole. Elle a contribué à la publication d'un Livre Blanc de préparation-gestion d'un accident majeur [6]. Ma zone contrôlée est présente dans plusieurs CLI [7] et Gilles Reynaud est élu au conseil d'administration de l'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCLI) depuis novembre 2017. L'association n'a que 86 adhérents sur les 160 000 travailleurs sous-traitants. "Les copains ont peur des représailles" nous a dit Gilles. Pour ses engagements, il est dans un placard, marqué au fer rouge et en procès avec son employeur (Orano DS - ex. Areva).



Notes

[1] Terme ancien utilisé pour parler de la sous-traitance. Employé car en lien direct avec l'activité du nucléaire militaire.

[2] On appelle "donneurs d'ordre" les exploitants des sites nucléaires. À savoir EDF, Framatome, Commissariat à l'énergie atomique, Orano, etc.

[3] Diverses conventions collectives sont appliquées sans prise en compte de l'activité spécifique du nucléaire, comme la convention collective Syntec ou Métallurgie de Paris.

[4] INB 98 fabrication de combustibles pour les réacteurs, et INB 63 fabrication de combustibles pour les réacteurs de recherche. Le site est sous surveillance renforcée de l'ASN car, lors de plusieurs contrôles, l'exploitant (Franco-belge de fabrication du combustible (FBFC)) ne respectait pas les règles d'exploitation.

[5] Filiale de Soletanche Freyssinet, sous-traitant nucléaire

[6] Disponible sur le site internet de l'association.

[7] Ma zone contrôlée a demandé à ce qu'on lui ouvre les portes de près de 15 des 37 CLI en tant que représentante des travailleurs. Dans de nombreux cas, elle s'est entendu répondre que les sous-traitants étaient déjà représentés par leur patrons.